

COLLEGE DU DISTRICT



LA NEUVEVILLE

MEMENTO 2025 - 2026

Bienvenue au Collège du District !

Si notre école pouvait parler, elle te dirait :

« Dans mes murs, je souhaiterais que tu te sentes à l'aise pour avoir envie d'apprendre. J'aimerais que tu te passionnes pour l'histoire de France, les langues anciennes, que tu explores avec intérêt les grands enjeux de notre monde. Je désirerais que les problèmes de math te séduisent, que tu parles avec fierté en allemand, en anglais ou en italien. J'aimerais te donner l'envie de lire, le plaisir d'écrire. J'apprécierais de te voir artiste-peintre et chanteur d'opéra. J'aimerais que tu connaisses le système digestif et que tu cuisines comme un grand chef. Je souhaiterais que la différence entre la masse et le volume ne soit plus un secret pour toi. Je désirerais te voir pro du double salto, spécialiste de l'info. J'aimerais que, pour toi, tricoter ne soit pas plus difficile que raboter.

Ça, c'est pour les matières, mais il y a d'autres choses importantes...

J'aimerais que tu puisses rencontrer le plus de gens possible, des gens drôles, des bavards, d'autres réservés, des gens joyeux, certains plus sérieux, des personnes solitaires, des filles et des garçons souriants, des gens que tu aimes, d'autres que tu aurais préféré ne pas connaître.... Je souhaiterais que toutes ces rencontres soient pour toi enrichissantes, qu'elles te permettent de fortifier tes opinions, de trouver de la complicité, d'échanger des points de vue et des idées.

J'aimerais qu'au terme de ces 3 années, tu puisses choisir de la manière la plus large possible une voie professionnelle qui te plaise.

Pour atteindre ces objectifs, j'ai besoin de toi. J'ai besoin de savoir à qui je parle, j'ai besoin de connaître tes opinions, ce qui te plaît, mais aussi ce qui ne te convient pas. Je suis ton enseignant, ton directeur, ton concierge, ton copain ou ta copine de classe, je suis un camarade d'une autre classe, je suis le règlement, les horaires, le bâtiment... ».

Pour le bien-être de chacun, élèves et enseignants, des règles et des contraintes régissent la vie de l'école. Ce memento a pour ambition d'aider à comprendre l'importance des règles de vie du Collège. Pour cela, il est très important que les 3 principaux acteurs concernés – élèves, parents et enseignants – puissent collaborer dans un climat de confiance.

REGLEMENT

Carnet de devoirs

Le carnet de devoirs est un **document officiel** présent à chaque leçon. Seules les inscriptions d'ordre scolaire y sont admises. Il renseigne sur les résultats scolaires, les activités, les congés ; il porte des remarques diverses (ordre, discipline, application, etc.). L'élève y inscrit au stylo les devoirs et les travaux écrits, ainsi que les dates jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est signé chaque semaine par les parents et contrôlé par le maître de classe.

Matériel

Livres, classeurs et cahiers sont des documents de travail tenus proprement. Les livres sont recouverts.

Tous les élèves de 9^e reçoivent le matériel suivant (à conserver durant leur scolarité au collège) :

- ❖ règle souple (30cm), classeurs, gomme, crayon de papier, compas, équerre/rapporteur, taille-crayons, tube de colle, stylo bleu, crayon bicolore, stylo 4 couleurs, Stabilo, fourre avec compartiments.
- ❖ calculatrice proposée en 9^e.

Chaque élève est responsable de ses affaires.

Mobilier, bâtiment et matériel scolaire

Les dégradations sont signalées au directeur et payées par le ou les responsables.

Déplacement en bus

Les élèves externes prennent le bus qui leur permet d'être à l'heure en classe. Ils y ont un comportement correct.

Salle de classe

Le maître de classe désigne des responsables chargés de :

- ❖ nettoyer les tableaux
- ❖ tenir le journal de classe
- ❖ aérer la classe et éteindre la lumière

Le panneau d'affichage de la classe est réservé à l'usage scolaire et les élèves respectent ce qui y est affiché. Tout complément apporté par les élèves est soumis à l'approbation du maître.

Tenue vestimentaire

La tenue est laissée au libre choix de l'élève et de ses parents. Nous demandons cependant une tenue adaptée au cadre scolaire : les vêtements doivent répondre aux exigences d'hygiène et de sécurité, dans le souci du respect de soi et d'autrui. Aucune forme de provocation ne sera tolérée (pas d'éléments racistes ou discriminants, ni d'incitation à des comportements violents ou illicites).

Comportement des élèves

À la sonnerie, les élèves entrent immédiatement en classe, s'installent à leur place et préparent le matériel nécessaire pour la leçon. À l'arrivée de l'enseignant, ils se lèvent et observent le silence. Le chewing-gum est interdit pendant les leçons.

Durant les pauses de 5 minutes, les élèves restent dans leur salle ou à proximité immédiate. Il est interdit de changer d'étage sans raison valable. Lors des grandes pauses (matin et après-midi), les élèves disposent de 3 minutes pour quitter le bâtiment. Ils doivent respecter le périmètre défini en début d'année scolaire. Au plus tard 10 minutes après la fin des cours, les élèves doivent avoir quitté le périmètre scolaire.

Avant 07h30, les élèves peuvent se trouver dans la cour de récréation et y utiliser leur téléphone portable. Après 07h30, tous les téléphones portables et objets connectés doivent être éteints sur l'ensemble du territoire scolaire. En cas d'infraction, l'appareil est mis hors service immédiatement et l'élève se voit infliger deux périodes de retenue, notifiées dans son carnet.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux élèves de ne pas stationner ni circuler sur le parking réservé aux enseignants.

Les skateboards, trottinettes et vélos sont autorisés uniquement comme moyens de transport. Ils doivent être déposés aux emplacements prévus à cet effet.

L'usage des toilettes est strictement réservé à leur fonction initiale : il s'agit d'un lieu d'intimité où les regroupements sont interdits. Sauf exception, le passage aux toilettes se fait pendant les pauses et non pendant les leçons. La consommation ou la possession d'alcool, de cigarettes, de puffs, d'autres produits de fumée ou de drogues est strictement interdite sur le périmètre scolaire et est sanctionnée par trois périodes de retenue.

La consommation de boissons énergisantes est strictement interdite sur le périmètre scolaire.

Tout comportement allant à l'encontre de ces règles ou présentant une gravité particulière peut entraîner des sanctions progressives, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

Les mercredis de 14h00 à 15h35 sont réservés pour les retenues.

Absences / Congés / Retards et demi-jours

La fréquentation de l'école est obligatoire. Tout manquement injustifié à cette obligation peut entraîner des sanctions pénales dès la première absence non excusée.

Absences

Les absences doivent être annoncées à l'école par téléphone au 032 751 33 12 ou par courriel à l'enseignant en charge de la première leçon du matin et/ou de l'après-midi.

En cas d'absence non annoncée, l'école prendra contact avec un représentant légal durant la demi-journée de l'absence.

À leur retour, les élèves doivent présenter une justification écrite dans le carnet de devoirs.

En cas de maladie prolongée ou d'incapacité à suivre les cours de gymnastique pendant plus d'une semaine, un certificat médical précisant les dates concernées est exigé.

Par ailleurs, si un élève est fréquemment absent, un certificat médical pourra être demandé pour chaque nouvelle absence.

Absences prévues et congés

Les absences prévisibles (rendez-vous médicaux, raisons familiales, etc.) doivent être annoncées à l'avance au maître de classe ou aux enseignants concernés.

Les rendez-vous médicaux ou dentaires doivent, sauf exception, être pris en dehors du temps scolaire.

Les parents peuvent demander jusqu'à cinq demi-journées de congé par année scolaire, à prendre librement (séparées ou groupées). La demande doit être transmise par écrit, dans le carnet de devoirs, au plus tard la veille du congé. Ces demi-journées ne sont pas reportables d'une année à l'autre. Toute autre demande de congé doit être transmise par écrit, avec motifs, à la direction au moins un mois à l'avance.

Les demandes de stage préprofessionnel doivent être remises au moins deux semaines avant le début du stage. Si la durée dépasse une semaine, elles sont soumises à la Commission scolaire.

Retards

Un élève est considéré en retard lorsqu'il arrive en classe après la fermeture de la porte, alors que l'enseignant est déjà en activité.

Les mesures suivantes sont appliquées :

- 3 retards : 1 heure de retenue
- 6 retards : 2 heures de retenue + lettre aux parents précisant qu'un prochain retard entraînera une dénonciation
- dès le 7e retard : convocation devant le bureau de la Commission scolaire

Responsabilités de l'élève en cas d'absence

Après une absence ou un congé, l'élève est tenu de se mettre à jour tant dans les documents que dans les apprentissages.

Il lui revient de contacter le camarade désigné pour récupérer les travaux à rattraper.

Code de conduite concernant l'utilisation du réseau internet dans le cadre de l'école

La connaissance des technologies de l'information et de la communication (internet en particulier) est primordiale pour la formation et l'avenir professionnel des jeunes. L'accès au savoir et à l'information, de même que les démarches y conduisant, sont des éléments clés de la formation. Cependant, certains documents accessibles par Internet peuvent contenir des éléments qui sont illégaux, diffamatoires, inexacts ou potentiellement choquants pour certaines personnes. Notre objectif est d'utiliser Internet à des fins pédagogiques et de formation.

Règles d'utilisation

L'élève utilise internet pour les travaux scolaires sous la responsabilité d'un enseignant. Les modifications de la configuration hardware et software sont interdites, de même que l'installation de logiciels.

Respect des règles juridiques

Les éléments suivants sont formellement interdits et peuvent être poursuivis pénalement : (cf. code pénal, art. 173, 197, 261)

- ❖ Filmer une personne ou la prendre en photo sans son consentement, diffuser cette photo sur internet.
- ❖ Ecrire ou dire des paroles portant atteinte à une personne (injures, moqueries, rumeurs,...), diffuser celles-ci sur internet ou dans un espace public.
- ❖ Consulter, stocker ou transmettre des documents présentant un caractère érotique voire pornographique, qui incitent à la haine raciale ou à la violence.
- ❖ Diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation.
- ❖ Utiliser des informations tirées d'internet sans mentionner ses sources.
- ❖ Pirater et diffuser du matériel propriétaire (logiciels, musiques, films, etc.).

Conséquences en cas de non-respect de ces dispositions

L'accès à internet est un privilège et non un droit. À ce titre, tout utilisateur ne respectant pas le présent code de conduite pourra se voir retirer l'autorisation d'accès au réseau de l'école. De plus, le maître décidera d'une sanction appropriée.

Les parents sont prévenus de toute manipulation répréhensible. Les frais de remise en état sont à la charge de l'élève, respectivement des parents. D'éventuelles poursuites judiciaires sont réservées.

Marche de l'école

Médication

L'école donne un médicament à un élève uniquement si les parents en font la demande par écrit et le fournissent. Ce dernier est rendu aux parents à la fin d'un camp ou de l'année scolaire.

En cas de coupures et de blessures, seuls des pansements de protection sont utilisés.

Service dentaire

❖ Examen dentaire annuel

Chaque enfant en âge de scolarité doit subir au moins un examen dentaire annuel. Celui-ci peut avoir lieu auprès du dentiste scolaire ou chez un dentiste privé. Dans tous les cas, il est attesté sur la carte dentaire par le timbre et la signature du dentiste. L'examen auprès du dentiste scolaire est organisé par l'école et les frais occasionnés pris en charge par les communes. Après examen du dentiste scolaire, si des soins s'avèrent nécessaires, un devis sera transmis à la famille par l'école. Les parents ont le libre choix du traitement.

❖ Brossage des dents

Il a lieu dans les classes une fois par année, au fluor, en présence d'une hygiéniste dentaire. Sauf renoncement écrit des parents, il est obligatoire.

❖ Soins orthodontiques

Pour ce genre de traitement, les parents prennent contact directement avec le dentiste.

Leçon d'appui

Des leçons d'appui gratuites en français, allemand (Céline Frick) et mathématiques (Maxime Mathey) sont à disposition des élèves promus à un niveau supérieur ou en difficulté scolaire. Ils doivent préalablement s'annoncer auprès de ces enseignants.

Soutien

Le soutien pédagogique s'adresse à des élèves présentant des difficultés liées à un trouble spécifique des apprentissages ou ayant besoin d'un travail de remédiation, d'approfondissement dans des activités du programme scolaire. Le soutien est aussi un moment privilégié d'accueil et d'écoute de l'élève. Cet accompagnement est limité dans le temps, mais peut être prolongé si cela s'avère nécessaire. Les leçons de soutien sont dispensées par un-e enseignant-e au bénéfice d'une formation spécialisée.

Mentorat

Le Collège a mis en place la pratique du mentorat. Un élève ayant de bons résultats peut, contre rémunération (moitié école, moitié parents), aider un élève en difficultés durant cinq périodes de 45 min.

Renseignements et problèmes

En règle générale, traiter avec le maître concerné. Contacter le maître de classe, une médiatrice et en dernier recours le directeur de l'école pour tout problème qui ne pourrait pas être réglé directement.

Durée du parcours scolaire à l'école obligatoire

Les élèves ayant répété une année au cours de leur parcours scolaire ont en principe le droit de terminer leur scolarité. Les parents n'ont pas besoin de déposer une demande pour que leur enfant puisse fréquenter la 12^e année scolaire.

Cependant, si ces élèves ne montrent plus la volonté d'apprendre ou perturbent considérablement le bon fonctionnement de l'école, la Commission scolaire a la possibilité de les exclure de la dernière année scolaire.

Inscription aux écoles du secondaire II et exigences

Les inscriptions pour le Gymnase, l'Ecole Culture Générale et l'Ecole supérieure de commerce se font individuellement sur la plateforme cantonale sous la supervision du Collège.

Les autres inscriptions se font de façon individuelle selon le système mis en place par l'école du secondaire II.

Le Collège s'occupe des inscriptions aux solutions transitoires (APP ; service d'aiguillage, ...).

Orientation scolaire et professionnelle

- ❖ Pour les classes PM : M. Ralph Schweingruber
renseigner, informer, discuter avec les parents
032 751 33 12 + 032 315 29 48.
- ❖ Pour les classes MG : Mme Stéphanie Sunier
renseigner, informer, discuter avec les parents
032 751 33 12
- ❖ Conseillère en orientation : Mme Aurea Bueno
gratuit, confidentiel, reçoit sur rendez-vous, 031 635 38 38
- ❖ OP Bienne, rue Centrale 64, 2503 Bienne, 031 635 38 38
on y trouve des :
 - livres, dossiers, vidéos
 - fichiers pour places de stage et d'apprentissage
 - documentalistes à disposition.

Vacances scolaires 2025 – 2026

Automne	04.10.2025	au 19.10.2025
Hiver	19.12.2025 dès 12h00	au 04.01.2026
Semaine blanche	14.02.2026	au 22.02.2026
Printemps	03.04.2026	au 19.04.2026
Eté	03.07.2026 dès 12h00	au 16.08.2026

Camps, congés

Lundi du Jeûne fédéral	22.09.2025	
Camps de ski	09.02.2026	au 13.02.2026
Fête du travail	01.05.2026	
Ascension	14.05.2026	et 15.05.2026
Pentecôte	25.05.2026	

Services

❖ Salle des maîtres		032 751 33 12
❖ Secrétariat	Sarah Stauffer	032 751 30 13
	Courriel	secretariat@college2520.net
❖ Site internet	www.college2520.net	
❖ Médiatrices	Isabelle Membrez	032 338 25 32
	Céline Frick	078 671 28 07
❖ Logopédistes		
	Anne Laure Hofmann	076 321 19 16
		annelaure.hofmann@college2520.net
	Delphine Volpe	078 422 75 99
		delphine.volpe@college2520.net
❖ Service dentaire	Secrétariat	032 751 30 13
❖ Dentiste scolaire	Dr. M. Ehle	032 751 21 86
❖ Dentiste scolaire	Art Dental	032 751 20 20
❖ Médecin scolaire	Dr. S. Jules Etienne	032 751 20 90

Autorités

Commission scolaire	Catherine Favre Alves Sur Le Souhait 15 2515 Prêles 079 380 91 29
---------------------	--

Autorité de surveillance en matière de la protection des données :

Fiduciaire Soresa SA info@fhs-soresa.ch	032 328 89 15
Inspection des écoles secondaires	Richard Garraux Les Lovières 13 2720 Tramelan 031 636 16 56

Contacts

Directeur :

Petitjean Antoine 032 751 30 13 direction@college2520.net

Vice- directrice :

Sunier Cristina 032 365 03 12 cristina.sunier@college2520.net

Enseignants :

Nom	Prénom	Téléphone	E-mail
Bélizaire	Joël	032 751 33 12	joel.belizaire@college2520.net
Bisetti	Emilie	079 324 32 59	emilie.bisetti@college2520.net
Boder	Kevin	079 690 33 97	kevin.boder@college2520.net
Borel	Cyril	032 751 60 86	cyril.borel@college2520.net
Delémont	Quentin	078 945 21 02	quentin.delemont@college2520.net
Diacon	Jacques	032 751 18 31	jacques.diacon@college2520.net
Ehrensperger	Julien	079 452 04 86	julien.ehrensperger@college2520.net
Ferreira Dos Santos	Jessie	078 746 79 08	jessie.ferreira@college2520.net
Frick	Céline	078 671 28 07	celine.frick@college2520.net
Fridez	Maxime	078 913 43 46	maxime.fridez@college2520.net
Frochaux	Maude	032 751 33 12	maude.frochaux@college2520.net
Huguenin	Mélanie	078 733 28 75	melanie.huguenin@college2520.net
Jeannerat	Stéphanie	032 751 33 12	stephanie.jeannerat@college2520.net
Känel	Carline	079 579 76 23	carline.kaenel@college2520.net
Laederach	Mathieu	078 647 98 65	mathieu.laederach@college2520.net
Magnin	Cédric	077 441 92 42	cedric.magnin@college2520.net
Marti	Héloïse	032 751 33 12	heloise.marti@college2520.net
Mathey	Maxime	032 751 33 12	maxime.mathey@college2520.net
Membrez Markus	Isabelle	077 423 60 31	isabelle.membrez@college2520.net
Noirjean	Corinne	076 394 10 61	corinne.noirjean@college2520.net
Ramdoo	Marine	079 892 10 44	marine.ramdoo@college2520.net
Rüfenacht	Jules	078 796 23 85	jules.ruefenacht@college2520.net
Sauthier	Quentin	032 751 33 12	quentin.sauthier@college2520.net
Schmoll	Myriam	032 751 33 12	myriam.schmoll@college2520.net
Schweingruber	Ralph	032 315 29 48	ralph.schweingruber@college2520.net
Stauffer	Noémie	032 751 33 12	noemie.stauffer@college2520.net
Sunier	Stéphanie	032 751 33 12	stephanie.sunier@college2520.net
Villoz	Margaux	079 473 66 10	margaux.villoz@college2520.net

Concierges :

Lachat Romain 075 426 33 09 technique@college2520.net
Steiner Yannick